Dépôt Sous Préfecture AVALLON (Yonne)
Date de réception de l'AR: 09/08/2024
089-218900918-20240725-D_2024_058-DE

Pour: 11

République française Département de l'Yonne CNE CHATEL CENSOIR

Séance du jeudi 25 juillet 2024

Date de la convocation: 19/07/2024

Membres en L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq juillet

exercice: 14 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la

Présents: 9 présidence de Olivier MAGUET,

Votants: 11 Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,

Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Michèle MATHIEU,

Catherine PECHERY, Jacky PECHERY, Flavie

Contre: 0 ROUSSEAU-LEKUCHULA

Abstentions: 0 Représentés: Richard DETHYRE par Olivier MAGUET, Emilie

KONNERT par Annick IENZER

Excusés: Adeline BEAUFUMÉ, Thomas HOURLIER, Barbara

LOUCHART

Absents:

ADHESION AU SERVICE DE CONSEIL EN ECONOMIE PARTAGEE - (D 2024 058)

Le Maire rappelle que le Syndicat départemental d'énergie partagée de l'Yonne (SDEY) propose un service mutualisé appelé « Conseil en Energie Partagé » (CEP) qui est censé permettre aux collectivités adhérentes de bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour les aider à entreprendre des actions concrètes de réduction des consommations énergétiques. Dans les faits, il s'agit essentiellement de la réalisation d'études. Ce service nécessite une adhésion qui engage la Commune sur quatre ans avec un coût annuel de 0,60 € par habitant, contrat aux termes duquel la Commune supporte ensuite 25% du montant HT des études réalisées par le SDEY dans le cadre du CEP.

Le Maire rappelle que la Commune a, par le passé, adhéré à deux reprises (une première fois en 2017 et une seconde fois en 2020).

Il rappelle, enfin, l'expérience non concluante de ce service pour la Commune qui ne voit aucune plus-value à maintenir son adhésion et donne, pour exemple, une étude dite de « simulation thermique dynamique sur le confort d'été » de l'école réalisée par le CEP en 2021 qui ne préconisait aucune solution fondée sur la nature et avait pour recommandation principale d'équiper l'école en climatiseur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

DECIDE de mettre un terme au CEP pour la Commune de Châtel-Censoir.

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance Annick IENZER

CHAIE!

Le Maire Olivier MAGUET

DWM